



**AN 2025
25-059**

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-CINQ, le 19 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Mario MANCUSO, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, Mme Florence VARIN, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Nathalie COLAS, M. Thierry MONTANGERAND, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GARCIA, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

M. André GODINEAU, procuration à Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA
Mme Sophie PRIMAS, procuration à M. Gilles LÉCOLE
M. Olivier CATTÉLAIN, procuration à M. Mario MANCUSO
M. Didier JAHIER, procuration à M. Dimitri MENDY
M. Lionel LECLER, procuration à M. Carlos SOARES
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Virginie MEUNIER
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Peggy FRANÇOIS
Mme Nadette PRUVOST, procuration à M. Thierry MONTANGERAND

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

12/11/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	25
Votants	33

DATE D'AFFICHAGE :

12/11/2025

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DU COMITÉ DES YVELINES DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER POUR 2025

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif (BP) 2025 du budget principal de la Ville adopté par délibération du Conseil Municipal n°25-025 du 9 avril 2025,

Considérant la campagne annuelle Octobre Rose menée en France depuis 1994 par l'association Ruban Rose,

REÇU EN PREFECTURE

le 24/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AR-078-217800291-20251119-DEL25_059-A

Considérant que cette campagne vise à sensibiliser le grand public au dépistage du cancer du sein et à lever des fonds pour la recherche médicale et scientifique,

Considérant que dans le cadre de cette opération, l'association Pluri'elles a organisé le 5 octobre 2025 une marche solidaire, pour récolter des fonds, et que cet évènement a rassemblé 152 participants,

Considérant que les fonds ainsi récoltés ont pour objectifs :

- de financer des équipes et des programmes de recherche,
- de répondre aux besoins des personnes malades et de leurs proches,
- de contribuer à la promotion de leurs droits
- et de prévenir la maladie,

Considérant que la Commune souhaite marquer une fois encore son engagement dans la lutte contre le cancer par une action concrète,

Considérant qu'il est proposé au Conseil municipal de participer à la campagne d'Octobre Rose, en octroyant, en plus du versement opéré par l'association, une subvention de 10 € par participant soit un montant de 1520 € en faveur du Comité des Yvelines de la Ligue contre le cancer,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances réunie le 13 novembre 2025,

Ayant entendu l'exposé de M. Thierry RIHOUEY, Adjoint au Maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE** d'octroyer en 2025, une subvention de fonctionnement de 1520 € au profit du Comité des Yvelines de la Ligue contre le cancer dans le cadre de la campagne annuelle Octobre Rose.
- **ARTICLE 2 : DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles au budget principal 2025.
- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que la présente délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Madame le Comptable public.

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance

Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville



AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-Préfet le 24/11/25

Et publié le 24/11/25


Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE

le 24/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AR-078-217800291-20251119-DEL25_059-A